



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur David HAEGY	Madame Céline RABUT
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Commissions locales des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR) - Remplacement d'un membre

La loi sur le Liberté de la création, l'architecture et le patrimoine (LCAP), adoptée en 2016, a modifié le régime des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et des secteurs sauvegardés, devenus sites patrimoniaux remarquables (SPR), et a institué des commissions locales des sites patrimoniaux remarquables (CLSPR).

Le territoire de Dijon métropole comporte trois SPR, soit, du plus ancien au plus récent :

- le SPR de Dijon, régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé le 8 février 1990, qui porte sur le centre historique de Dijon (ex-secteur sauvegardé) ;
- le SPR de Fontaine-les-Dijon, régi par une AVAP approuvée le 9 décembre 2014, qui porte sur le site de Saint-Bernard; le bourg ancien de Fontaine-les-Dijon et les sites non bâtis du nord-ouest de cette commune (ex-zone de patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) de Fontaine) ;
- le SPR de Dijon métropole, régi par l'AVAP approuvée le 28 novembre 2019, qui couvre la couronne de faubourgs anciens et jouxtant le centre-ville de Dijon, ainsi que les bourgs de Chenôve et de Marsannay-la-Côte et leurs abords bâtis et non bâtis, impactés par la zone centrale des climats du vignoble de Bourgogne inscrits au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).

L'élaboration et la gestion des ces trois SPR relèvent de la compétence de Dijon métropole.

Afin de clarifier et de simplifier la situation et d'assurer une cohérence territoriale, une CLSPR unique pour statuer sur l'évolution et l'application de ces trois SPR a été créée par délibération métropolitaine du 19 novembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 631-3 du code du patrimoine.

La CLSPR est consultée lors de l'élaboration, la révision ou la modification des AVAP et du PSMV. Une fois ces documents adoptés, elle assure leur suivi. Elle peut également proposer leur révision ou leur modification.

En application de l'article D. 613-5 du code du patrimoine, la composition de la CLSPR doit comprendre :

- des membres de droit : le Président de la métropole et les maires des quatre communes concernées, le préfet, le Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) et l'architecte des Bâtiments de France (ABF) - ou leur représentants, soit 8 membres au total ;
- des membres nommés, composés d'un tiers de membre du conseil métropolitain, d'un tiers de représentants d'associations et d'un tiers de personnes qualifiées, dont le nombre peut varier de 1 à 5 par collèges, soit 3 à 15 membres au total. il est proposé de retenir 2 membres par collège, soit 6 membres au total.

La composition de la CLSPR est détaillée en annexe 1

Pour remplacer Monsieur Jean-Pierre CHABIN, géographe, membre en tant que personne qualifiée, démissionnaire, il est proposé de désigner Monsieur Mickaël COLIN, historien, expert dans le domaine du Patrimoine Mondial, notamment.

Les autres membres de la Commission restent inchangés. La nouvelle composition de la Commission est jointe en annexe 2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder au remplacement du membre la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables

SCRUTIN POUR : 84

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN